

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAC 143 Subvention (7.000 euros) à l'association Les forces majeures.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Les forces majeures ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 7 000 euros est attribuée à l'association Les forces majeures, 2 impasse de l'église et de la cure Ferme de Villefavard, 87190 Villefavard ; 2021_11429 ; Paris Asso 199039.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 7.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO